

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (ARADEL), créée en 1986, a établi son siège 18 bis, rue d'Enghien à Lyon 2°.

Elle a pour principal objectif la représentation de la profession des développeurs économiques. Elle vise également à fédérer les savoir-faire, à valoriser le réseau rhônalpin des professionnels du développement économique et local et à mettre à leur disposition un service d'appui.

Pour mener à bien ses missions, l'association s'attache à :

- favoriser la mise en commun des pratiques et leur analyse critique,
- recueillir, analyser, synthétiser et diffuser l'ensemble des informations utiles ou nécessaires portant sur des fichiers de données, les méthodes et les initiatives,
- développer une fonction de conseil et de formation au profit des adhérents,
- organiser des actions et publier des documents.

L'évolution profonde du métier de développeur économique depuis le début des années 1990 du fait, d'une part, de la complexification des missions et des procédures qui accompagnent les territoires, d'autre part, de la modification du contexte économique, institutionnel et juridique dans lequel ils évoluent contraint les développeurs économiques à accroître sans cesse leurs compétences

Aussi, compte tenu de l'intérêt que présente une telle structure dans le cadre du développement économique de la région, la communauté urbaine de Lyon souhaite-t-elle accorder à l'association ARADEL une subvention de 25 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise le versement à l'association ARADEL d'une subvention de 25 000 F.

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,